

## COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le huit du mois d'avril, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence Monsieur Didier PROUST (Maire).

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Didier PROUST, Sabine GERVAIS, Denys SIMON, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Dominique COUDREAU, Émeline THIESSET, Patrice MARTIN, Alain DENAIS, Josiane GRELLEPOIS, Didier BRIAUD, Chantal DRAPEAU, Dominique RAMBAUD, Sylvie GOZARD, Martine DOLBEAU, Laurent MAURY, Grégory TOURNEUX, Sylvie GERARDEAU, Geoffroy MARCHAL, Ghizlan VAN BOXSOM, Lionel FRANCÔME, Claire COQUARD, Solen NÈVE et Émilie FRANCOIS

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Frédérique LETELLIER (procuration à Dominique BOUCARD), Alexandre FAVREL (procuration à Sylvie GOZARD), Romain BRETOMEAU (procuration à Patrice MARTIN), Olivier THOMAS (procuration à Claire COQUARD) et Mathis FORGEAU (procuration à Lionel FRANCÔME)

Secrétaire de séance : Monsieur Denys SIMON

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 02 avril 2026

**26-04-040 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LES COCCINELLES »**

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée délibérante a approuvé par la délibération un contrat de concession de service public relative à l'exploitation, la gestion et l'entretien de la crèche avec l'association « Les Coccinelles » pour une durée de 5 ans.

Il importe de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Monsieur le Maire précise que cette désignation a normalement lieu au scrutin secret. Toutefois, le Conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, cette désignation pouvant se faire à main levée (article L.2121-1 du C.G.C.T). Monsieur le Maire recueille le vote du Conseil municipal sur le scrutin à main levée.

Les conclusions du vote donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	29			

Les représentants seront donc élus à main levée.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE DÉSIGNER** Madame Dominique RAMBAUD comme représentante titulaire de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'association « Les Coccinelles » ;

**AR Prefecture**

017-211702915-20260408-2026\_04\_040-DE  
Reçu le 09/04/2026

- **DE DESIGNER** Madame Ghizlan VAN BOXSOM comme représentante suppléante de la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'association « Les Coccinelles » ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

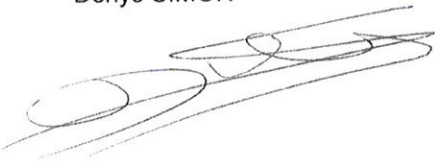
Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	23		6	

Abstention : Claire COQUARD, Mathis FORGEAU, Émilie FRANCOIS Lionel FRANCÔME, Solen NÈVE et Olivier THOMAS

Fait à Puilboreau, le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,  
Denys SIMON



Le Maire,  
Didier PROUST



Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le : 09/04/26

Et sa publication le : 09/04/26

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.